



Retrouvez tous nos communiqués sur



[www.ordre.pharmacien.fr](http://www.ordre.pharmacien.fr)

Suivez nos actualités



@Ordre\_Pharma



Ordre national pharmaciens

Paris, le 30 mars 2018

## Stratégie nationale de santé : axe Prévention

### **L'Ordre national des pharmaciens salue les mesures en faveur de la prévention et se mobilise aux côtés des pouvoirs publics pour impliquer les pharmaciens dans leurs mises en œuvre**

La promotion de la santé et la prévention constituent le premier axe de la Stratégie nationale de santé 2018 – 2022 lancé par le Gouvernement le 26 mars dernier. De nombreuses mesures concernent les pharmaciens, de façon directe ou indirecte.

**Carine Wolf-Thal, Présidente du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens déclare : « L'Ordre se mobilise aux côtés des pouvoirs publics pour impliquer la profession dans la mise en œuvre de ces mesures et faire des propositions concrètes. »**

**En effet, l'axe prévention de la stratégie nationale de santé est composé de 25 mesures phares dont certaines d'entre elles s'inscrivent directement dans les perspectives d'évolution souhaitées pour la profession (pharmaciens d'officine et pharmaciens biologistes médicaux) :**

1. Généralisation de la vaccination antigrippale par les pharmaciens d'officine à compter 2019-2020 dont la mise en œuvre reste à définir (mesure 17)
2. Relais de campagnes de santé publique et développement d'entretiens de prévention (sevrage tabagique, perte d'autonomie, addictions ...) proposés par l'Ordre dans le cadre des nouvelles missions du pharmacien d'officine<sup>1</sup>, en lien notamment avec les mesures suivantes :
  - o Supplémenter en vitamine B9 les femmes enceintes et en désir de maternité (mesure 1)
  - o Mieux prévenir les consommations à risque et mieux repérer les addictions pendant la grossesse (mesure 2)
  - o Prévenir l'obésité chez les enfants, par une promotion renforcée de l'activité physique (mesure 5)
  - o Prévenir les risques auditifs chez les jeunes (mesure 8)
  - o Renforcer les interventions des consultations jeunes consommateurs (mesure 10)
  - o Traitements d'aide à l'arrêt du tabac : passer du forfait au remboursement classique (mesure 14)
  - o Intensifier les actions de prévention et de dépistage à destination des publics les plus exposés pour contribuer à l'élimination du virus de l'hépatite C en France à l'horizon 2025 (mesure 15)

<sup>1</sup> Prévues par la loi Hôpital, patients, santé et territoires (HPST) du 21 juillet 2009, article 38

## CONTACTS PRESSE

**Conseil national de l'Ordre des pharmaciens**  
**Anne-Laure Berthomieu**  
[aberthomieu@ordre.pharmacien.fr](mailto:aberthomieu@ordre.pharmacien.fr)  
Tél : 01 56 21 35 90

**PRPA**  
**Danielle Maloubier** [danielle.maloubier@prpa.fr](mailto:danielle.maloubier@prpa.fr)  
**Sophie Matos** [sophie.matos@prpa.fr](mailto:sophie.matos@prpa.fr)  
Tél : 01 77 35 60 98



- Mettre en place au moins une action de médiation auprès des personnes âgées isolées ou précaires par département (mesure 23)
  - Prévenir la perte d'autonomie en agissant dans les milieux de la vie (mesure 24)
3. Rôle renforcé des pharmaciens dans la lutte contre le VIH et les IST
- Expérimenter le « PASS préservatif » pour les moins de 25 ans (mesure 9)
4. Dépistage organisé du cancer du col de l'utérus par le biologiste médical (mesure 16)

L'Ordre est particulièrement attentif à la mesure 17 « Simplifier le parcours vaccinal et s'engager vers la généralisation de la vaccination antigrippale par les pharmaciens ». En effet, *« l'objectif du Gouvernement est d'élargir les compétences vaccinales des professionnels de santé, en concertation avec tous les acteurs, et notamment de généraliser dès 2019 la vaccination antigrippale par les pharmaciens d'officine dont les premiers résultats sont positifs »*.

Cette mesure s'inscrit dans la continuité de l'expérimentation de la vaccination à l'officine des adultes de plus de 65 ans contre la grippe saisonnière, dans deux régions pilotes, lancée début octobre 2017. Près de 5000 pharmaciens ont ainsi été autorisés à vacciner par les ARS en Auvergne-Rhône-Alpes et en Nouvelle-Aquitaine. Plus de 150 000 patients ont bénéficié de cette vaccination en officine.

La forte mobilisation des pharmaciens d'officine et l'adhésion de la population sont une réussite pour la santé publique saluée à l'unisson par les représentants de la profession.

Un bilan complet de l'expérimentation devrait être prochainement réalisé par la Direction Générale de la Santé.

## CONTACTS PRESSE

**Conseil national de l'Ordre des pharmaciens**

**Anne-Laure Berthomieu**

[aberthomieu@ordre.pharmacien.fr](mailto:aberthomieu@ordre.pharmacien.fr)

Tél : 01 56 21 35 90

**PRPA**

**Danielle Maloubier** [danielle.maloubier@prpa.fr](mailto:danielle.maloubier@prpa.fr)

**Sophie Matos** [sophie.matos@prpa.fr](mailto:sophie.matos@prpa.fr)

Tél : 01 77 35 60 98